

**Code de vie
et règles de fonctionnement
2025-2026**



Le respect, la collaboration et la persévérance
pour le bien-être et la réussite de tous.

PRÉSENTATION

Le code de vie de l'école des Blés-Dorés est un outil de prévention et d'intervention qui favorise un climat scolaire positif pour le bien-être des élèves et du personnel. Il présente les comportements attendus de la part de tous les élèves fréquentant notre établissement ainsi que les règles de fonctionnement. Il permet d'augmenter le sentiment de sécurité de tous en établissant des règles claires qui indiquent aux élèves comment se comporter et en favorisant une application juste, cohérente et constante de ces règles.

Comportement attendu : manifestation observable d'une action réalisée par une personne.

Règle : formule qui explique ce qui doit être fait dans une situation donnée.

MISSION DU CODE DE VIE

L'objectif du code de vie est de créer un environnement prévisible, sain et sécuritaire afin de prévenir la violence à l'école, mais aussi de favoriser la réussite scolaire des élèves.

Tous les membres du personnel de l'école des Blés-Dorés s'engagent à mettre en place des conditions favorables au respect du code de vie dans le but d'offrir un enseignement de qualité, d'apprendre aux élèves à mieux vivre ensemble et de les préparer à la vie en société. À travers le respect, la collaboration et la persévérance, ils créent un environnement stimulant et guident les élèves dans leur évolution personnelle et scolaire. Ils les amènent à s'épanouir et à rester motivés dans un milieu auquel les élèves s'identifient et où chacun des acteurs développe son plein potentiel tout en étant fier de ses accomplissements.

Le personnel de l'école est responsable de l'enseignement et de l'encadrement des élèves. Il veille à l'application du code de vie en intervenant auprès des élèves selon la situation. Chaque élève est responsable de respecter le code de vie et de collaborer avec les adultes.

APPLICATION

Notre code de vie s'applique en tout temps et en tout lieu. L'élève qui participe à une activité pédagogique, sportive, culturelle ou autre activité organisée par l'école doit le respecter. Il s'applique aussi pendant les temps de pauses et de dîner, lors des sorties éducatives, des voyages, etc.



Les comportements attendus à l'école des Blés-Dorés

EN TOUT TEMPS ET EN TOUT LIEU			
Je m'adresse aux autres en utilisant un langage (<i>verbal / non verbal</i>) et un ton agréable (<i>sans sacre, sans vulgarité, sans incivilité ni violence verbale</i>). Je m'arrête et j'écoute tout adulte qui me parle.			
	RESPECT	COLLABORATION	PERSÉVÉRANCE
Salle de classe	J'écoute la personne qui parle. J'attends mon droit de parole avant de parler. Je fais ce qui m'est demandé (<i>consignes, tâches, activités, routines, ...</i>).	Je suis à la bonne place au bon moment. Je range le matériel après l'avoir utilisé. Je fais ma part lors des travaux d'équipe.	J'ai une attitude positive face aux activités et à l'aide proposées.
Corridors, casiers, escaliers	Je me déplace en marchant et je chuchote, au besoin. Je me rends directement à l'endroit prévu sans perdre mon temps.	Je range mes effets personnels à l'endroit enseigné par l'adulte. Je respecte la bulle des autres en partageant l'espace.	J'attends mon tour.
Salle des toilettes	Je respecte l'intimité des autres. J'utilise la quantité raisonnable de savon et de papier. Je fais ce que j'ai à faire sans perdre mon temps.	Je laisse l'endroit propre en quittant.	J'attends mon tour. Je vais aux toilettes aux moments permis.
Gymnase	Au signal, je m'assois en silence et j'écoute l'adulte qui parle. Je fais ce qui m'est demandé (<i>consignes, tâches, activités, routines, ...</i>). J'utilise le matériel selon sa fonction.	Je suis à la bonne place et au bon moment. J'inclus chacun de mes coéquipiers. J'ai un bon esprit sportif.	Je participe activement, peu importe l'activité, et ce, tout au long du cours.
Vestiaire	Je respecte l'intimité des autres. Je parle à voix basse. Je touche seulement à mes effets personnels.	Je range mes vêtements sur mon crochet et/ou dans mon casier. Je me change dans le temps donné.	J'ai mes vêtements de rechange lors de mes cours d'éducation physique (<i>5^e et 6^e année</i>).
Bibliothèque	Je me déplace en marchant et je chuchote, au besoin. Je prends soin des livres. Je remets mes livres à temps.	Je replace le mobilier au bon endroit.	Je remets mes livres à leur place à l'aide du fouineur.

EN TOUT TEMPS ET EN TOUT LIEU

Je m'adresse aux autres en utilisant un langage (*verbal / non verbal*) et un ton agréable
(*sans sacre, sans vulgarité, sans incivilité ni violence verbale*).
Je m'arrête et j'écoute tout adulte qui me parle.

	RESPECT	COLLABORATION	PERSÉVÉRANCE
Cour d'école	Je respecte les règles du jeu. Je respecte les zones de jeu. J'arrête de jouer au son de la cloche et je prends mon rang.	Je partage les zones et le matériel communs. J'ai un bon esprit sportif.	Je prends le temps d'appliquer chaque étape de la démarche de résolution de conflit.
Service de garde	J'écoute la personne qui parle. Je respecte les règles du jeu. J'utilise seulement le matériel permis.	Je respecte la bulle des autres en partageant l'espace. J'ai un bon esprit sportif. Je laisse l'endroit propre en quittant.	J'ai une attitude positive face aux activités et à l'aide proposées.
Lieu de dîner Atrium	Je fais ce qui m'est demandé. Je m'assois sans tarder à l'endroit désigné.	Je respecte la bulle des autres en partageant l'espace. Je laisse l'endroit propre en quittant.	Je reste assis à ma place tout au long du dîner. J'utilise efficacement mon temps pour manger.
Lieu de rassemblement	J'écoute la personne qui parle. Je m'assois sans tarder à l'endroit désigné. Je respecte la bulle des autres en partageant l'espace.	J'applique les consignes données selon l'événement.	Je reste assis et à l'écoute tout au long du rassemblement.

SÉCURITÉ DE L'ÉCOLE

- Toute personne, même avec un rendez-vous, qui se présente à l'école doit s'identifier au secrétariat puisqu'il est interdit de circuler dans l'école sans autorisation.
- Pour des raisons de sécurité, lorsqu'un parent vient reconduire son enfant, il doit le laisser sur le trottoir dans le débarcadère destiné aux parents ou sur un trottoir au pourtour de l'école.
- Lors des dîners à la maison, l'élève a l'autorisation de revenir sur la cour à 12 h 10 seulement.
- Les jeux ou tout autre accessoire personnel de la maison sont interdits à l'école, sauf si l'enseignant ou l'éducateur organise une activité spéciale.
- Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. (LIP, art. 76 (2))
- Il est interdit d'avoir en sa possession des substances et/ou des objets proscrits à l'école (exemples : alcool, drogue, arme blanche, etc.).
- L'école est propriétaire du pupitre et du casier et, par conséquent, se réserve le droit de l'ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu.

- La direction de l'établissement pourrait également procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sacs, cellulaires, ordinateurs, etc.) si elle a des informations indiquant que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.
- Dans les cas les plus graves, la direction d'école pourra demander au centre de services scolaire d'inscrire l'élève dans une autre école ou de l'expulser des écoles du centre de services scolaire. (LIP, art. 242)

L'utilisation du cellulaire ou de tout autre appareil électronique est interdite en tout temps sur le territoire de l'école.

Les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (exemple : montres intelligentes) dans l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école. Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap nécessitant une connexion. Malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteurs.

Sanctions en cas de non-respect :

Tout manquement à cette règle peut entraîner des conséquences telles que :

- **1^{er} manquement** : confisquer l'appareil pour le reste de la journée et aviser le parent de la sanction.
- **2^e manquement** : confisquer l'appareil et appeler les parents pour venir le chercher.

Veillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile lors de la confiscation puisque l'appareil doit demeurer à la maison.



Interventions éducatives et conséquences logiques

L'application des interventions éducatives et des conséquences logiques s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements observés chez celui-ci.

EXEMPLES D'INTERVENTIONS ÉDUCATIVES	EXEMPLES DE CONSÉQUENCES LOGIQUES
<ul style="list-style-type: none">- Rappeler le comportement attendu ;- Réenseigner le comportement attendu ;- Renforcer les bons comportements ;- Retirer le matériel dérangeant ;- Avoir un entretien avec l'enfant ;- Rappeler, réenseigner ou accompagner l'élève dans la démarche de résolution de conflits ;- Impliquer activement l'élève dans la recherche de solutions ;- Communiquer avec les parents ;- Participer à des ateliers sur les compétences personnelles et sociales ou la résolution de conflits ;- Mettre en place une feuille de route ou un contrat personnalisé avec renforcement accru des bons comportements ;- Mettre en place un protocole d'intervention spécifique ;- Réaliser une rencontre élève-parents-intervenants ;- Etc.	<ul style="list-style-type: none">- Reprendre du temps (retards) ;- Faire un geste réparateur en lien avec le comportement ;- Pratiquer le comportement attendu ;- Créer des outils pour illustrer les comportements attendus (exemples : affiche, porte-clés, message à l'intercom) ;- Retirer temporairement l'élève ;- Lui demander de modéliser le comportement approprié à d'autres élèves ;- Regarder des capsules sur les compétences personnelles et sociales ou participer à des scénarios sociaux ;- Reprendre du temps rapproché de l'événement (récréation, dîner, fin de journée, période de jeu) ;- Effectuer des travaux communautaires ;- Être accompagné aux récréations (guidées ou animées) ;- Être assigné à un endroit désigné pour les récréations ;- Lui assigner une zone de jeu ;- Le suspendre à l'interne ou à l'externe ;- Etc.

Lors d'un manquement mineur, si nécessaire, les parents sont informés de l'écart de conduite de leur enfant par courriel. Pour un manquement majeur, les parents seront avisés par un courriel ou un appel téléphonique. Il est également possible que les parents soient conviés à une rencontre pour en discuter.

ENGAGEMENT

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école des Blés-Dorés et je m'engage à le respecter.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école des Blés-Dorés. J'offre ma collaboration à l'équipe de l'école des Blés-Dorés afin que mon enfant adopte les comportements attendus.

Signature d'un parent / tuteur : _____ Date : _____

Règles de fonctionnement à l'école des Blés-Dorés

Primaire		Préscolaire	
1 ^{re} période	7 h 40 à 8 h 40	Harmonisation	7 h 40 à 7 h 58
2 ^e période	8 h 40 à 9 h 40	Enseignement	7 h 58 à 9 h 40
Récréation	9 h 40 à 10 h 00	Récréation	9 h 40 à 10 h 00
3 ^e période	10 h 00 à 11 h 00	Enseignement	10 h 00 à 11 h 00
Dîner	11 h 00 à 12 h 20	Dîner	11 h 00 à 12 h 20
4 ^e période	12 h 25 à 13 h 25	Récréation	12 h 20 à 12 h 35
Récréation	13 h 25 à 14 h 45	Enseignement	12 h 40 à 14 h 45
5 ^e période	13 h 45 à 14 h 45		

RETARDS ET ABSENCES

- Heure d'arrivée dans la cour l'école : **7 h 35 le matin et 12 h 10 l'après-midi.**
- Lorsque votre enfant arrive en retard ou pendant la période du dîner, vous devez vous présenter à l'entrée principale et ensuite au secrétariat avant d'aller en classe.
- Tout retard et/ou absence de votre enfant doit être absolument enregistré via votre Portail Mosaïk : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>.
- Les retards sont compilés dans le dossier de votre enfant.
- Un avis de retard sera émis selon le nombre de retards accumulés.

COMMUNICATION

- Si vous souhaitez communiquer avec un des membres du personnel, vous devez le faire par courriel directement avec l'intervenant concerné. Toutes les adresses courriel sont sur le site de l'école.
- Tous les élèves doivent utiliser le vouvoiement et « Monsieur », « Madame » lorsqu'ils s'adressent à un adulte de l'école.
- Toutes communications se doivent d'être respectueuses et courtoises envers toutes les personnes fréquentant notre école.
- Toutes les informations et documentations pertinentes se retrouvent sur le site web de l'école à l'adresse : <https://bles-dores.cssmi.qc.ca/>.

PRISE DE MÉDICATION

La prise de médication à l'école est une mesure exceptionnelle. Le médicament doit être dans son contenant original et avoir l'étiquette de la pharmacie avec toutes les informations. Les parents doivent apporter eux-mêmes les médicaments au secrétariat et signer une autorisation, et ce, pour chaque médicament et modification de posologie.

ÉLÈVES EN VACANCES OU EN TOURNOI

Lorsqu'un enfant part en voyage pendant les jours de classe, prenez note que l'enseignant(e) ne peut remettre une planification particulière pour lui. La responsabilité des jours manqués incombe aux parents.

L'élève ou son parent est alors invité à prendre l'information auprès d'un autre élève de la classe. Nous désirons également vous rappeler que tous les élèves qui se retrouvent en fin de cycle (2^e, 4^e et 6^e année) seront en période d'évaluation en mai et en juin. Ces évaluations (CSSMI, MEQ) porteront sur la lecture, l'écriture et les mathématiques. Il est donc essentiel de vous assurer de la présence de votre enfant à l'école durant ces semaines très importantes qui auront un impact sur ses résultats scolaires.

Toutefois, un élève qui s'absente pour des raisons médicales ou pour des raisons exceptionnelles (exemple: décès d'un proche) recevra toute l'aide nécessaire.

Pour toute absence prolongée, il est de votre responsabilité d'en aviser, dès que possible, le secrétariat, l'enseignant(e) ainsi que le service de garde.

Nous vous remercions de votre compréhension et votre collaboration.

ALIMENTATION

- Toutes collations contenant des arachides et/ou des noix sont interdites à l'école dues aux nombreuses allergies.
- Sauf exception, les friandises ne sont pas autorisées à l'école.
- Les boissons énergisantes sont interdites à l'école.
- Les repas du midi des enfants ne peuvent être réchauffés (incluant ajout d'eau bouillante). Veuillez à ce que votre enfant ait un repas froid ou un contenant isolant de type « Thermos ». Des repas chauds sont aussi en vente par le service de traiteur si commandés en ligne **avant 7h50 le matin**.
- Si vous devez venir porter la ou les boîtes à lunch de votre ou vos enfants, vous devez le faire **avant 10h30** afin de s'assurer qu'il aura reçu son repas à l'heure du dîner.

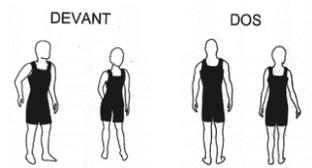
DÉBARCADÈRE ET ENTRÉE / SORTIE DES CLASSES

- Le débarcadère ne doit pas être utilisé par les parents. Il s'agit d'un espace pour les autobus et les berlines.
- Les parents ne peuvent utiliser le stationnement réservé aux membres du personnel.
- Les élèves doivent débarquer aux endroits sécuritaires, c'est-à-dire sur les trottoirs des débarcadères identifiés à cet effet.

- Les parents doivent attendre le départ des autobus, du côté trottoir, avant d'entrer dans l'école pour venir chercher leur enfant au service de garde.
- Les élèves marcheurs qui se dirigent vers la cour d'école doivent passer par le trottoir de la rue et non celui du débarcadère. Cette zone est réservée aux usagers de l'autobus.
- Lors de la fin des classes, nous demandons à tous les parents des marcheurs d'attendre à l'extérieur de la cour du côté du rond-point.
- Aucun chien ou autre animal n'est autorisé dans l'école ou sur la cour.

RÈGLES VESTIMENTAIRES

- Les vêtements doivent être adaptés selon les saisons et les activités et couvrir les parties du corps tel qu'illustré ci-bas. Il appartient aux parents de s'assurer que l'enfant soit bien vêtu. **L'école pourrait demander aux parents de venir fournir les bons vêtements à son enfant, c'est-à-dire qui respectent les règles vestimentaires de l'école.**
- Les vêtements ou objets ayant une connotation violente, raciste ou sexiste ne sont pas autorisés à l'école.
- Les sandales de type « gougoune » ainsi que les « crocs » ne sont pas permis à l'extérieur pour des raisons de sécurité.
- Considérant que les intervenants doivent pouvoir identifier l'élève rapidement pour sa sécurité et celle des autres, la casquette, le chapeau et le capuchon sont interdits à l'intérieur de l'école.
- La longueur des « shorts » et des jupes/robes doit être assez longue afin de dissimuler le galbe fessier.



COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Vêtements

Il est important de prévoir des vêtements adaptés pour les activités physiques intérieures et extérieures. Les espadrilles doivent être propres, ajustées et attachées serrées par-dessus la languette. Nous demandons des semelles qui ne marquent pas le sol.

Bijoux

Pour éviter les blessures, les bijoux (colliers et boucles d'oreilles longues) et les montres de tout genre sont interdits lors du cours d'éducation physique.

Ongles

Les ongles longs et les faux ongles peuvent engendrer des blessures. Nous recommandons de garder les ongles courts.

Cheveux

Pour éviter certains incidents, nous demandons que les cheveux soient attachés.

Blessure / maladie

Dans le cas où vous jugez que votre enfant ne peut pas faire son cours d'éducation physique (blessure

ou maladie), veuillez fournir une note à cet effet incluant votre signature. Votre enfant devra tout de même se présenter au cours avec l'ensemble de son matériel (vêtements d'éducation physique et souliers de sport). Si la maladie ou la blessure perdure, un billet du médecin sera exigé.

COORDONNÉES

Adresse courriel de l'école : bles-dores@cssmi.qc.ca

Adresse courriel du SDG : sdg.dbd@cssmi.qc.ca

ENGAGEMENT

J'ai pris connaissance des règles de fonctionnement de l'école des Blés-Dorés et je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

J'ai pris connaissance des règles de fonctionnement de l'école des Blés-Dorés. J'offre ma collaboration à l'équipe de l'école des Blés-Dorés afin de les respecter.

Signature du parent / tuteur : _____ Date : _____

Signature du parent / tuteur : _____ Date : _____

